



RÉSIDENCE SAINTE MONIQUE

— Notre engagement depuis 1971, le bien-être de nos aînés. —

COMPTE-RENDU

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

JEUDI 27 OCTOBRE 2022 à 14H en Grande salle à manger

Etaient Présents :

Président : Mr LEYNAUD Daniel

Représentants les résidents : – Mme JALADE Lucette – Mme FAVIER Renée – Mme DUFOUR Nelly - Mme LIAUTIER Emilienne -
Mr ROUSSEL Claude – Mr RIFFAUD Georges – Mme CHIROUZE Marthe

Représentants les familles : Mr HUGO Thierry, Mme CHIROUZE Sylviane, Mr Gilles JALADE

Représentant la mairie d'Aubenas : Mme FAURE Cécile

Bénévole : Madame ROUX Irène

Représentant le Conseil d'Administration : Mr CHAMPANHET Marc, Mr PERBOST André

Représentant du personnel : Mme SANCHEZ Mylène

Participent à la séance : Mr CHAMBON Lilian – Directeur, Dr Bernard GROSCLAUDE – médecin coordonnateur, Mme MERLAU Cindy – assistante de direction

Sont excusés :

Représentants les résidents : Mme LEYRAL Santi - Mme BACCELLI Huguette – Mr JALLAT Christian

Représentants des familles : Mr ROYER-MANOHA Jean-Noël, Mme PEYRE Patricia

Représentants le Conseil d'Administration : Mme ROCHE Andrée

ORDRE DU JOUR :

- Point d'information autour du Covid 19
- Présentation du Budget Prévisionnel hébergement de l'exercice 2023
- Détermination du prix de journée 2023
- Analyse des enquêtes de satisfaction destinées aux résidents et aux familles et proches
- Point sur les projets architecturaux
- Questions diverses

Point d'information Covid 19 :

Le Docteur GROSCLAUDE indique que nous sortons d'une période de quelques cas de Covid chez nos résidents (notamment de l'unité protégée) cependant sans gravité.

Un nouveau variant du covid arrive actuellement sur le pays, il semble très contagieux.

Le masque est plus que jamais en vigueur chez les professionnels ainsi que pour les visiteurs.

Une 5^{ème} dose de vaccin est prévue au minimum 3 mois après a 4^{ème} dose ou après un covid.

A privilégier le vaccin Pfizer qui est plus efficace.

Il est possible de faire en simultané une dose de rappel avec le vaccin contre la grippe.

Présentation du Budget Prévisionnel hébergement – exercice 2023

Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le budget prévisionnel 2023 dans ses grandes lignes.

Le budget prévisionnel 2023 comme les précédents, est établi en tentant d'éviter une majoration importante du prix de journée.

Cependant, la situation économique du pays enregistrée depuis l'automne 2021 avec des hausses exponentielles autour de l'énergie et des matières premières doit nous conduire à une augmentation du prix de journée hébergement en 2023.

Avec un taux d'inflation dans le pays qui approchera les 6 % sur l'année 2022, l'association Sainte-Monique fait le choix politique fort **de procéder à une augmentation contenue à + 1 €/jour** (soit une hausse moyenne de 1.6 % à 2 % selon les chambres).

Le directeur rappelle à l'assistance en cette occasion que d'aucune façon, les résidents ne seront impactés en 2023 par des contingences économiques (chauffage, climatisation, alimentation, etc...).

Le taux d'occupation visé pour 2023 sera élevé avec un objectif de 36700 journées d'hébergement (+ 390 journées en hébergement temporaire) soit un taux de remplissage > à 99 %.

Ainsi, le budget 2023 « sur sa partie hébergement » présentera un niveau de dépenses de 2.492.093 € soit une augmentation globale de + 5 % par rapport au prévisionnel 2022 qui était de 2.378.200 € en 2022).

Détermination des prix de journée 2023

- PRIX DE JOURNEE CHAMBRE INDIVIDUELLE (hors ticket modérateur)
 - 60,19 € (soit + 1 €/jour par rapport à 2022)

- PRIX DE JOURNEE CHAMBRE DOUBLE (hors ticket modérateur)
 - 51,19 € (soit + 1 €/jour par rapport à 2022)

- PRIX DE JOURNEE « UNITE PROTEGEE » (hors ticket modérateur)
 - 63 € (soit + 1 €/jour par rapport à 2022)

- SURCOUT « CHAMBRE PARTICULIERE »
 - + 5 € JOUR

Validation à l'unanimité du Conseil de la Vie Sociale de ces prix de journée 2023

Analyse des enquêtes de satisfaction destinées aux résidents et aux familles

Le directeur balaye l'ensemble des items de ces deux enquêtes distribuées dans le courant de l'été 2022.

Il indique la volonté de l'établissement d'être toujours au plus près des attentes des résidents et des familles, c'est pourquoi, ces enquêtes seront menées de façon annuelle.

L'analyse de ces enquêtes porte sur :

- Seulement 19 réponses des familles et proches
- 41 réponses des résidents (autonomes pour répondre à l'enquête)

Il ressort de l'ensemble des items de ces deux enquêtes un niveau de satisfaction très satisfaisant. Le directeur rappelle que ces enquêtes sont diffusées en version papier à l'accueil de l'établissement et sont présentes sur le site internet de l'établissement.

Point sur les projets architecturaux

Point sur travaux crèche intergénérationnelle de 24 berceaux

Le directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale du dépôt du permis de construire début octobre 2022.

Il rappelle que les partenaires de l'établissement dans cette opération sont :

- La CAF
- La MSA
- La communauté de communes du bassin d'Aubenas
- Le CH ARDECHE MERIDIONALE

Coût estimatif de l'opération sur le volet investissement → 657 k€ TDC (dont financement CAF pour 540 k€)

L'ouverture de ce service est prévue en novembre 2023

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces éléments.

Projet de création d'une maison des aidants

Le directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale d'un projet visant à créer 4 chambres pour les aidants ainsi qu'une pièce de vie commune dans le bâtiment Notre-Dame.

Un dossier d'aide au financement vient d'être déposé auprès de la Fondation des Hôpitaux de France à la mi-octobre.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de cette information.

Questions diverses

Semaine de la dénutrition ;

Le Directeur informe que la semaine nationale de la dénutrition aura lieu du 19 au 25 Novembre 2022 et qu'un atelier débat autour de la dénutrition sera proposé par notre diététicienne le LUNDI 21 Novembre 2022 à partir de 14H à destination des familles, résidents et usagers.

Questionnement sur le ticket modérateur

Monsieur LEYNAUD souhaite comprendre les modalités de versement du ticket modérateur (Gir 5/6) dont le montant journalier est de 5,86 € en 2022.

Mme MERLAU, assistante de direction explique que le ticket modérateur correspond à la partie dépendance qui reste à la charge du résident.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H45.

Le Président du CVS,

Les vice-présidentes du CVS,

Daniel LEYNAUD



Mme Renée FAVIER /// Mme Lucette JALADE

